

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de réception de l'AR: 27/08/2024

066-246600415-DE\_092\_2024-DE

A G E D I

Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
Multiplions nos énergies

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>REVISION DES TARIFS APPLIQUES AUX FAMILLES DANS LE CADRE DU FORFAIT MENSUEL « ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR »</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 29</b> <b>Votants : 35</b> <b>Délib. n° 02 – 25/07/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Lloles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de MILLAS, la halle des sports, sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 18 juillet 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BARNOLE Catherine (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), VIDAL Sylvie (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** BAPTISTE Florence (T) à OLIVE Robert (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à PARRILLA Jérôme (T), FORASTE Guy (T) à GARSAU Jacques (T), LAVILLE René (T) à PROFFIT France (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T)

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de reception de l'AR: 27/08/2024

066-246600415-DE\_092\_2024-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT les deux commissions de travail en présence du service Enfance Jeunesse, des élus et de la CAF à la suite desquelles de nouveaux tarifs relatifs aux accueils périscolaires ont été mis en place pour la rentrée 2024/2025 englobant les temps d'accueil « 3D » (1 heure suivant la fin de classe) et « périscolaire du soir » (de la fin de l'heure 3D jusqu'à 18H30) :

		Accueil Péri SOIR	Atelier 3D à la séance	3D au mois*
Tranche 1	Avant	6 €	0.60€	8.40€
	Après	14.40€		
Tranche 2	Avant	7 €	0.75€	10.50€
	Après	17.33€		
Tranche 3	Avant	8 €	0.80€	11.20€
	Après	19.20€		
Tranche 4	Avant	9 €	0.90€	12.60€
	Après	23.40€		
Tranche 5	Avant	10 €	0.95€	13.30€
	Après	25.20€		
Tranche 6	Avant	11 €	1 €	14 €
	Après	27 €		
Hors territoire	De 15€ péri + 14€ 3D (29€) à 31€ global			

\* 3D au mois : sur la base d'une moyenne de 14 jours scolaires/mois

CONSIDERANT la nouvelle tarification forfaitaire mensuelle périscolaire du soir calculée sur la base d'une présence continue des enfants (tous les jours de la fin de classe jusqu'à 18H30).

CONSIDERANT l'étude de la fréquentation qui démontre un besoin des familles (de 50% en moyenne jusqu'à 68% sur certains sites), ciblé sur les anciens temps 3D.

CONSIDERANT que le coût de service se voit quasiment doublé (ex: de 14€ à 27€/mois pour la tranche 6) pour la majorité de ces familles.

CONSIDERANT le mécontentement exprimé par les familles,

CONSIDERANT l'augmentation appliquée par l'UDSIS et répercutée sur les tarifs de la restauration scolaire,

Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de reception de l'AR: 27/08/2024

066-246600415-DE\_092\_2024-DE

~~AGEDI~~  
CONSIDERANT l'optique d'une nouvelle révision pour mettre en place un tarif périscolaire méridien à la rentrée de 2025 (financement de la pause méridienne par la CAF conditionné à la mise en place de tarifs dégressifs),

CONSIDERANT l'engagement (CAF/CC) d'une politique d'accessibilité des services aux familles,

Il est proposé de revoir ces «barèmes familles» à la baisse dès la rentrée de septembre 2024 sachant que cette première étape devra être suivie d'une nouvelle étude globale des tarifs plus approfondie pour la rentrée scolaire 2025/2026.

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	HCC
Tarifs votés pour 2024-2025 Péri soir forfait mensuel	14,40 €	17,33 €	19,20 €	23,40 €	25,20 €	27 €	31 €
Proposition tarifs revus à la baisse	13,60 €	16,30 €	18,10 €	20,40 €	22,20 €	24 €	31 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,

**VALIDE** la proposition de révision à la baisse du forfait mensuel périscolaire soir.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Marc BIANCHINI



Date de transmission de l'acte: 27/08/2024

Date de reception de l'AR: 27/08/2024

066-246600415-DE\_092\_2024-DE

A G E D I